

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Permettez-moi de faire quelques observations avant que la motion que j'ai proposée soit soumise à votre considération. Je me souviens, honorables messieurs, que les commissaires furent nommés en 1922. Ils ont tenu des assemblées, cette même année, et pendant la plus grande partie de la session de 1923, ils étaient présents à Ottawa; et je sais qu'au cours de la présente session, ils étaient en assemblée à Ottawa et préparaient leur rapport.

L'honorable M. DANDURAND: Ils avaient fait un rapport provisoire; et c'est sur ce rapport que nous avons travaillé l'année dernière.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je ne vois pas très bien la différence qu'il peut y avoir entre un rapport provisoire et le rapport ordinaire en pareille matière.

L'honorable M. DANDURAND: Le rapport provisoire ne s'appliquait qu'à une partie de l'enquête. Ils avaient accompli une partie de leur tâche et ils faisaient rapport en conséquence. La législation de l'année dernière était basée sur ce rapport. Le Bill actuel est le résultat du second rapport du Comité.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Mais mon honorable ami ne doit pas oublier que le Sénat a fait une étude particulière du rapport de l'année dernière. Je ne crois pas que cette Chambre puisse jamais accorder une plus grande attention à l'analyse d'un Bill, que celle dont fut l'objet le projet de loi soumis au Sénat par le gouvernement au cours de la dernière session. Mon honorable ami présidait aux délibérations du comité, qui, j'en suis convaincu, était sous l'impression qu'il s'agissait du rapport couvrant la question toute entière. Nous ignorions qu'il y avait d'autres questions importantes qui nous seraient soumises à une date ultérieure. Il était tout à fait raisonnable de s'attendre à ce que cette commission emploie les huit mois d'intervalle entre la prorogation du parlement, l'année dernière, et l'ouverture de la présente session, à étudier sérieusement le sujet sur lequel elle travaillait depuis deux ans, et qu'un projet de loi serait préparé. Nous supposions à bon droit, que le gouvernement accorderait au moins quelques semaines d'attention à une question aussi importante et qui avait occupé le comité pendant trois ans. Quel était le but de la commission, en présentant son rapport aux dernières heures de la session? Avait-elle l'intention de créer parmi les vétérans, un sentiment hostile au Parlement et particulièrement au Sénat?

L'honorable M. BRADBURY: On pourrait le croire.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Ou bien, le but est-il d'engendrer une chicane politique dont la responsabilité retomberait sur ce côté de la Chambre? J'ai lieu de le croire puisqu'on nous refuse l'occasion d'étudier le rapport. Cette commission savait, mieux que n'importe qui, qu'il nous était impossible, aux dernières heures de la session, d'accorder une attention sérieuse à cette question. Le rapport nous a été soumis hier, à midi; la Chambre des communes l'avait reçu le jour précédent.

L'honorable M. DANDURAND: Le rapport du comité parlementaire.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je ne crois pas que le rapport ait été étudié à la Chambre des Communes.

L'honorable M. DANDURAND: Lorsque mon honorable ami parle du "rapport", il veut dire "celui de la Chambre des Communes".

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Non, je parle du rapport de la Commission.

L'honorable M. DANDURAND: Mais le rapport de la Commission a été entre les mains d'un comité de la Chambre des Communes pendant deux ou trois mois.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Je me permettrai de dire à mon honorable ami que jusqu'à ces derniers temps, les commissaires étaient à Ottawa, tous aussi enthousiastes et aussi énergiques que par le passé, dans l'accomplissement de leurs devoirs; et si mon honorable ami veut bien se rendre compte des dépenses de la Commission, il constatera qu'elle n'a jamais perdu de son énergie pour toucher ses émoluments. Je crois même pouvoir ajouter que le gouvernement n'est pas encore débarrassé de cette question.

L'honorable M. TANNER: Il en sera encore question l'année prochaine.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: J'en appelle à mon honorable ami (l'honorable M. Dandurand), dont les convictions sur ce point, sont aussi prononcées que les nôtres. A-t-on rendu justice au Sénat dans la conduite de cette affaire? D'après notre constitution, mon honorable ami doit appuyer le gouvernement; toutefois, il y a des circonstances où le gouvernement s'écarte de la bonne voie et donne libre cours à des convictions trop fortement enracinées. Je sais que mon honorable ami fait face actuellement à cette situation.